



# ASSURANCE MOTO

**Roulez l'esprit libre avec un contrat adapté aux distances parcourues**

Avec l'assurance Moto, vous disposez d'une couverture **adaptée à vos besoins et renforcée par des garanties essentielles** :

Formule « Légal »	Formule « Tiers »	Formule « Tous Risques »
Les dommages corporels ainsi que la Responsabilité Civile et la protection de vos droits en cas de sinistre.	Votre véhicule assuré en cas de Vol ou d'Incendie et des garanties complémentaires (Grêle, Tempête...).	C'est la formule la plus complète qui vous protège contre tous les dommages subis par votre 2 roues.
..... <b>VOUS protéger</b> .....	..... <b>protéger VOTRE MOTO</b> .....	



## Pourquoi ce contrat est-il fait pour vous ?

Selon la formule et les options choisies, vous bénéficiez de nombreuses garanties :

- **Une protection optimale du conducteur**

La garantie « Dommages corporels du conducteur » intégrée dans toutes les formules jusqu'à 500 000 €.

- **Votre moto remboursée à sa valeur d'achat pendant 3 ans**

Si vous détenez votre moto depuis moins de 3 ans, elle vous sera remboursée à son prix d'achat en cas de sinistre (si celle-ci est déclarée économiquement irréparable). Au-delà de cette période, le montant de votre indemnisation défini par l'expert sera majoré de 40 %.

- **Vos équipements de protection et vos accessoires hors série garantis**

L'ensemble de vos équipements et accessoires (gants, GPS, top-case, blouson, gilet airbag..) est indemnisé jusqu'à 4 000 €.

- **Un budget maîtrisé**

Grâce aux deux forfaits kilométriques (< 2 000 km et de 2 000 à 4 000 km par an), votre tarif est personnalisé en fonction de l'utilisation de votre moto. Avec moins de 2 000 km par an, vous profitez d'une réduction de 20 %. Votre voiture est déjà assurée chez Suravenir Assurances ? Bénéficiez en plus d'une réduction de 20 % sur votre contrat moto<sup>(2)</sup>.

**VOS AVANTAGES**

**PRIVILÈGE**  
par Suravenir Assurances

**DÈS 2 CONTRATS !**

**0€ DE FRANCHISE**  
après 4 ans sans sinistre

**AVANTAGE FRANCHISE FACILITE**

Parlez-en à votre conseiller !

Et en

- En cas de sinistre : Connectez-vous sur [www.cmso.com](http://www.cmso.com).



- **Le dépannage de votre moto même devant chez vous !**  
Vous bénéficiez de l'assistance 0 km ainsi que d'un véhicule de remplacement de 3 à 8 jours<sup>(1)</sup>.

<sup>(1)</sup> La prestation assistance est assurée par Europ Assistance, entreprise régie par le Code des assurances.

<sup>(2)</sup> L'offre est maintenue tant qu'un contrat automobile Suravenir Assurances est en cours.

\* Contrats permettant d'accéder aux avantages Privilège: Auto (Auto, Moto, Cyclo, Camping-car), Habitation et Vie Privée (Résidence principale ou secondaire, Navigation de Plaisance), Santé et Prévoyance (Complémentaire Santé, Prévi-Accidents de la Vie, Prévi-autonomie).



## Le tableau de garanties

Les garanties s'appliquent dans les conditions, limites et exclusions indiquées aux Conditions Générales du contrat et aux Conditions Particulières souscrites.

	Légal	Tiers	Tous risques
<b>Vous protéger</b>			
<b>Responsabilité Civile</b>	Oui	Oui	Oui
<b>Défense Recours</b>			
o Défense de l'assuré responsable	Oui	Oui	Oui
o Aide juridique à l'assuré non responsable	Oui	Oui	Oui
<b>Dommages corporels du conducteur</b>			
o 200 000 €	Oui	Oui	Oui
o 500 000 €	Extension	Extension	Extension
<b>Protéger votre véhicule</b>			
		<b>Valeur de remplacement à dire d'expert</b>	
		<b>Valeur à neuf 6 mois</b>	
<b>Vol et tentative de vol</b>		Oui	Oui
<b>Incendie</b>		Oui	Oui
<b>Bris de glace</b>		Oui	Oui
<b>Garanties complémentaires</b>			
o Forces de la nature (tempête, neige, grêle)		Oui	Oui
o Catastrophes Naturelles		Oui	Oui
o Catastrophes Technologiques		Oui	Oui
o Attentats		Oui	Oui
<b>Dommages tous accidents</b>			Oui
<b>Vandalisme</b>			Oui
<b>Options</b>			
<b>Equipements du conducteur et accessoires hors série</b>			
o Niveau 1 : 1 000 €		Option	Option
o Niveau 2 : 2 000 €		Option	Option
o Niveau 3 : 4 000 €		Option	Option
<b>Valeur d'achat 3 ans puis Valeur d'indemnisation majorée + 40%</b>			Option
<b>Assistance 0 km + véhicule de remplacement</b>	Option	Option	Option
<b>Extensions de garanties</b>			
<b>Véhicule en instance de vente</b>	Sur demande auprès de votre intermédiaire		
<b>Transfert temporaire de garanties</b>	Sur demande auprès de votre intermédiaire		

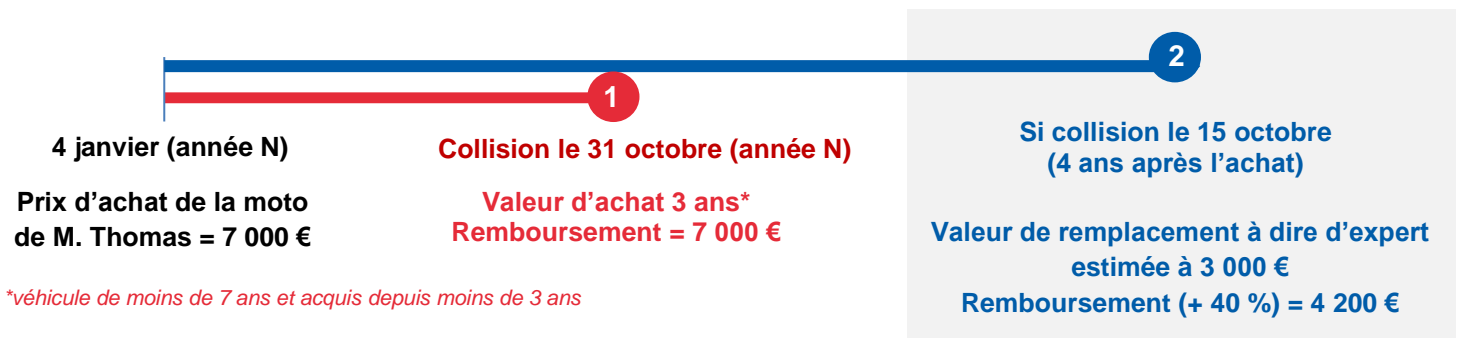


## Cas pratiques : comprendre à quel moment intervient votre assurance

- Comment fonctionne la garantie « Valeur d'achat 3 ans\* puis Valeur d'indemnisation majorée + 40 % » ?

Le 4 janvier, M. Thomas achète une moto pour un montant de 7 000 €.

- 1 Suite à une collision le 31 octobre de la même année, sa moto est déclarée irréparable par l'expert et l'indemnisation est fixée à 6 000 €.
  - ▶ Grâce à la « Valeur d'achat 3 ans\* », M. Thomas sera indemnisé à hauteur de 7 000 € au lieu de 6 000 €.
- 2 Suite à une collision le 15 octobre (4 ans après l'achat), la moto de M. Thomas est déclarée irréparable par l'expert et l'indemnisation est fixée à 3 000 €.
  - ▶ Grâce à la « Valeur d'indemnisation majorée + 40 % », il sera indemnisé à hauteur de 4 200 € au lieu de 3 000 €.



- À quoi sert la garantie « Équipements du conducteur et accessoires hors série » ?

Mme Antoine a abîmé ses gants, son casque et son gilet airbag lors d'une collision. La garantie « Équipements du conducteur et accessoires hors série » lui permet d'être totalement indemnisée\* si elle a souscrit à l'option de niveau 2 (plafond 2 000€) ou 3 (plafond 4 000€).

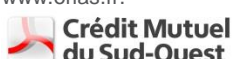
*\* Sous réserve du coût des accessoires et équipements.  
Une vétusté de 20 % par an avec un maximum de 60 % sera appliquée, à l'exception du casque homologué, des gants homologués et de l'équipement airbag, remboursés sans application de vétusté.*

Conditions en vigueur au 05/10/2020, susceptibles d'évolution. Document à caractère publicitaire.

Les avantages et garanties présentés dans ce document sont soumis au respect des dispositions réglementaires et contractuelles, selon conditions, franchises et exclusions prévues aux Conditions générales, Conditions particulières et conditions tarifaires, applicables au contrat souscrit. L'assurance Moto est un contrat proposé par Suravenir Assurances, entreprise régie par le Code des assurances, Société Anonyme au capital entièrement libéré de 45 323 910 € ayant son siège social situé à 2, rue Vasco de Gama – Saint Herblain, 44931 Nantes Cedex 9, immatriculée au RCS de Nantes sous le n°343 142 659.

La prestation assistance est assurée par Europ Assistance, Société Anonyme au capital de 35.402.786 €, entreprise régie par le Code des assurances, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 451 366 405; sise 1 promenade de la Bonnette 92230 Gennevilliers.

Distributeur : Crédit Mutuel Arkéa - SA coopérative de crédit à capital variable et de courtage d'assurances - 1, rue Louis Lichou - 29480 Le Relecq-Kerhuon - Siren 775 577 018 RCS Brest - n° Orias 07 025 585 vérifiable sur [www.orias.fr](http://www.orias.fr).



**Vos contacts :**

- Votre conseiller du Crédit Mutuel du Sud-Ouest
- Par internet [www.cmso.com](http://www.cmso.com)
- Par téléphone **0 800 100 111** Service & appel gratuits

Et retrouvez-nous également sur: